



Pour votre information :

L'adoption du second projet de règlement – Projet des Terrasses Godefroy (règlement 1691) est reportée à séance ultérieure.

Pour plus d'explications en lien avec ce report, veuillez consulter cette actualité municipale à l'adresse suivante :

<https://www.becancour.net/actualites/7367/report-adoption-second-projet-de-reglement-terrasses-godefroy/>

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et des séances extraordinaires du 27 février et du 20 mars 2023**
3. **Dépôt de documents**
 - 3.1 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1700 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 520 000 \$ pour l'acquisition de véhicules pour les services des travaux publics et de la sécurité incendie »
 - 3.2 Liste des employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire
 - 3.3 Règlement numéro 1687 modifié et procès-verbal de correction
 - 3.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mars 2023

URBANISME

4. **Demandes de dérogations mineures**
 - 4.1 Lot 3 081 262 du cadastre du Québec – 17750, chemin Prince

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement du lot 3 081 262 du cadastre du Québec pour créer les futurs lots 6 535 596 et 6 535 597 du même cadastre, pour avoir, en regard du silo le plus près de la grange, une marge latérale de 3 mètres au lieu de 5 mètres et, en regard de l'allée d'accès, une marge latérale de 0 mètre au lieu de 1 mètre.
 - 4.2 Lot 6 376 912 du cadastre du Québec – 18000, rue Robert

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'une entrée charretière pour avoir, dans l'emprise publique et jusqu'à 1 mètre à l'intérieur du terrain depuis la limite de propriété avant, une largeur de 9,5 mètres au lieu de 5,5 mètres.
 - 4.3 Lot 6 170 329 du cadastre du Québec – Futur 1605, avenue d'Antarès

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé, sur le lot 6 170 329 du cadastre du Québec, pour avoir une superficie de 96 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés.
5. **Règlement numéro 1703 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 470 concernant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation résidentielle sur la route du Missouri (Secteur Précieux-Sang) »**

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation communautaire au nord-ouest de la route du Missouri par l'affectation résidentielle.

 - 5.1 Avis de motion
 - 5.2 Adoption du projet de règlement

6. Règlement numéro 1704 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour permettre les logements intergénérationnels uniquement dans les zones où l'usage « habitation unifamiliale (h1) », à structure isolée, est autorisé »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin de permettre les logements intergénérationnels uniquement dans les zones où l'usage « habitation unifamiliale (h1) », à structure isolée, est autorisé.

6.1 Avis de motion

6.2 Adoption du premier projet de règlement

7. Avis de motion

7.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'interdire les résidences de tourisme dans la quasi-totalité des zones à vocation résidentielle (H) à l'exception des secteurs de villégiature répertoriés au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de définir les résidences de tourisme, les résidences principales de tourisme, la location à court terme et de clarifier les normes accompagnant ce type d'usage et interdire ce type de résidence.

8. Adoption de règlement

8.1 Règlement numéro 1692 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour redéfinir les limites de certaines zones et autoriser les habitations unifamiliales, à structure jumelée, dans une partie de la zone H02-244.7 (Secteur Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajuster la délimitation des zones résidentielles H02-244.2, H02-244.3, H02-244.4 et H02-244.7 et de définir les usages et les normes pour la zone H02-244.7 pour notamment y prévoir uniquement des habitations unifamiliales à structure jumelée, le tout en vue du futur développement du Quartier du Boisé.

9. Demandes à la CPTAQ

9.1 Maskimo Construction inc. (Bau-Val Mauricie)

Objectif : La demanderesse demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 3 294 501 du cadastre du Québec afin de renouveler l'autorisation accordée par la CPTAQ au dossier numéro 402732 concernant l'utilisation d'une sablière et de son chemin d'accès.

9.2 Ville de Bécancour

Objectif : La Ville demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 915 724 du cadastre du Québec afin d'ajouter un égout domestique sur l'avenue des Jonquilles, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

9.3 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Objectif : La demanderesse demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 3 535 674 et 3 294 590 du cadastre du Québec afin d'ajouter une connexion en « Y » pour permettre la connexion avec la voie ferrée existante du Canadien National afin de desservir les industries situées dans les limites du Parc Industriel. L'autorisation demandée est aussi pour l'aliénation de la partie de lot nécessaire, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'une très petite portion d'une érablière.

DIRECTION GÉNÉRALE

10. Organigramme de la Ville de Bécancour

11. Octroi de contrats

11.1 Contrôle biologique des mouches noires en 2023

Objectif : Accorder le contrat à G.D.G. Environnement ltée, pour le prix de 24 604,65 \$, taxes incluses.

12. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

12.1 Ajout d'un feu de circulation à l'intersection de l'avenue Godefroy et des bretelles d'entrée/sortie de l'autoroute 55

13. Demande à la MRC de Bécancour

13.1 Installation de la fibre optique dans le Parc industriel PME

FINANCES

14. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au montant de 1 727 725,58 \$

15. Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 – 144 676,89 \$

16. Affectation au surplus accumulé affecté au 31 décembre 2022 – Dépenses d'investissement non réalisées en 2022 à financer par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021 – 435 741,63 \$

17. Dépenses d'investissement et de fonctionnement à financer par le budget de fonctionnement 2022 – 935 587,04 \$

18. Modification du mode de financement prévu aux résolutions numéros 22-517 et 22-532

- Octroi de contrat – Achat d'un moteur pour le bateau UMA-17 du Service de sécurité incendie – Modification de la résolution numéro 22-517
- Offre d'acquisition et mandat notaire – Acquisition d'une partie du lot 2 943 345 du cadastre du Québec, propriété de messieurs Larry Lefebvre et Patrick Lefebvre – Modification de la résolution numéro 22-532

Objectif : Affecter le montant des dépenses, pour chacun des projets mentionnés ci-dessus, à même le surplus accumulé non affecté plutôt que d'effectuer un emprunt au fonds de roulement.

19. Décomptes progressifs – Autorisation de paiement

19.1 Décompte progressif final numéro 5 – Construction des services municipaux dans le Domaine de la Tour, phase VIII, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 45 004,66 \$ à J. P. Doyon Itée.

19.2 Décomptes progressifs numéro 6 et numéro 7 (libération de retenue de 5 %) – Réfection de pavage et travaux de voirie

Objectif : Autoriser le paiement de 38 171,81 \$ (décompte progressif numéro 6) et le paiement de 73 646,87 \$ (décompte progressif numéro 7, libération de retenue de 5 %) à Maskimo Construction inc.

19.3 Décompte progressif numéro 1 – Mesurage des débits et des pressions des poteaux d'incendie dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 53 111,78 \$ à Management SIMO inc.

20. Autorisation de paiement – Frais d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

21. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2022

TRAVAUX PUBLICS

22. Soumissions et octroi de contrat

22.1 Travaux de renouvellement de conduites et de voirie sur le boulevard du Parc-Industriel et l'avenue des Cormiers, dans le secteur Sainte-Gertrude

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Gagné Construction inc., pour le prix de 7 996 071,75 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1701.

22.2 Construction d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sur la rue Lemire, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et pavage Boisvert inc., pour le prix de 535 049,96 \$, taxes incluses.

22.3 Déplacement d'aqueduc dans trois sites, situés dans les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit André Bouvet ltée, pour le prix de 1 175 275,72 \$, taxes incluses.

22.4 Fourniture et livraison à l'atelier municipal de matériaux granulaires pour l'année 2023

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maskimo Construction inc., pour le prix de 110 650 \$, taxes incluses.

23. Prolongation de contrats

23.1 Fauchage de l'accotement, des talus et du fond des fossés de certaines rues de la Ville

23.1.1 Contrat numéro 22-42

Objectif : Prolonger, pour l'année 2023, le contrat accordé à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises), pour le prix de 34 993,43 \$, taxes incluses.

23.1.2 Contrat numéro 22-43

Objectif : Prolonger, pour l'année 2023, le contrat accordé à Robin Lamothe (Station service Ste-Angèle 96), pour le prix de 38 303,15 \$, taxes incluses.

23.1.3 Contrat numéro 22-44

Objectif : Prolonger, pour l'année 2023, le contrat accordé à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises), pour le prix de 41 966,39 \$, taxes incluses.

24. Octroi de contrat

24.1 Audit du système informatique à la Centrale de traitement d'eau

Objectif : Accorder le contrat à Solumation inc., pour le prix de 18 982,37 \$, taxes incluses.

25. Utilisation d'un système de pondération

25.1 Achat d'un châssis-cabine, 4X2, neuf, année 2022 ou 2023 – Modification de la résolution numéro 23-107

Objectif : Modifier le critère numéro 2 « Proximité du centre de service pour la garantie et l'entretien à partir de l'atelier municipal ».

25.2 Achat d'un camion écuereur d'égout combiné, neuf – Modification de la résolution numéro 23-108

Objectif : Modifier le critère numéro 2 « Proximité du centre de service pour la garantie et l'entretien à partir de l'atelier municipal ».

26. Demandes au ministère des Transports et de la Mobilité durable

26.1 Versement d'une subvention dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements, pour l'année 2023

26.2 Réduction de la limite de vitesse à 50 km/h sur le boulevard Bécancour (route 132), à partir du 15150 jusqu'au 15675, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

GREFFE

27. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

- 27.1 Règlement numéro 1706 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1599 sur le traitement des membres du conseil et sur le remboursement des dépenses afin de modifier le calcul de l'indexation annuelle selon l'IPC »

Objet du règlement : Ce règlement a uniquement pour but de modifier la méthode utilisée pour calculer l'indexation annuelle de la rémunération des élus municipaux, laquelle sera définie en fonction de l'IPC-Québec des 12 derniers mois pour avoir un minimum de 2 % et un maximum de 3 %. Ce règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2023.

- 27.2 Règlement numéro 1707 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout afin d'augmenter le critère de rétention des eaux pluviales pour les surfaces imperméables »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le 3^e alinéa de l'article 4.26 du règlement numéro 554 afin d'augmenter le critère de rétention des eaux pluviales pour les surfaces imperméables pour passer d'un taux d'écoulement de 50 litres par secondes à l'hectare à 25 litres par secondes à l'hectare.

- 27.3 Règlement numéro 1708 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de remplacer la liste des fonctionnaires ou employés de la Ville ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats selon les limites budgétaires établies.

28. Adoption de règlements

- 28.1 Règlement numéro 1702 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin de notamment :

- *ajouter les définitions de « Comité de croissance durable » et de « Service à la communauté » et en clarifiant la définition de « Travaux de surdimensionnement »;*
- *modifier les pourcentages lors de la remise du dépôt de garantie pour le scénario G;*
- *ajouter un terme pour les demandes préliminaires acceptées après le 31 décembre 2019, soit du 1^{er} janvier 2020 au 12 avril 2023;*
- *déterminer les modalités applicables pour la réalisation de travaux suite à une demande préliminaire acceptée du 13 avril 2023 au 31 décembre 2026;*
- *modifier les « Garanties financières » à être fournies par le requérant pour les scénarios G et H et en diminuant de 5 % le montant pour la garantie d'entretien;*
- *ajouter certaines précisions relativement à la cession de parcs ou de terrains de jeux par le requérant à la Ville.*

Ce règlement sera adopté avec modifications afin de déterminer les travaux qui sont payables par le promoteur et ceux payables par la Ville, de changer les dates des 5 et 6 avril, par les 12 et 13 avril, de changer le nom du Comité de croissance par celui de Comité de croissance durable, de modifier la période d'assujettissement aux nouvelles mesures mises en place par la Ville, de retirer l'indexation de 3 % pour les bénéficiaires et de réduire à 45 jours plutôt que 100 jours le délai de remboursement par la Ville.

- 28.2 Règlement numéro 1705 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout afin d'interdire un type d'urinoir »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de se conformer à la stratégie d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec en interdisant l'installation de tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable.

29. Vente d'immeubles à des fins industrielles – Parc industriel PME

- 29.1 Vendre le lot 6 402 107 du cadastre du Québec à 2864-4706 Québec inc., ayant une superficie de 8 760,5 mètres carrés

29.2 Vendre le lot 6 533 006 du cadastre du Québec à 9451-6176 Québec inc., ayant une superficie de 19 236,6 mètres carrés

30. Convention de bail avec l'Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc. – Parc régional de la rivière Gentilly

31. Octroi de contrat

31.1 Assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21)

32. Entente du regroupement Bécancour relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages

Objectif : Mandater L'Union des municipalités du Québec à procéder à la demande commune de soumissions publiques au nom de toutes les municipalités parties à l'entente, dont la Ville, tant pour l'achat d'assurances de dommages que pour l'obtention de services de consultant et de gestionnaire de risques en assurances de dommages.

33. Représentant de la Ville devant le Tribunal administratif du Québec

Objectif : Autoriser M^e Sébastien Rheault, avocat et assistant-greffier, à représenter la Ville devant le Tribunal administratif du Québec.

COMMUNICATIONS

34. Proclamation de la semaine du 23 au 29 avril 2023 « Semaine nationale du don d'organes et de tissus »

35. Proclamation du mois d'avril « Mois de l'autisme »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

36. Prolongation de délai – Complexe Multico inc. – Aide financière – Fonds de développement de la Ville de Bécancour

Objectif : Autoriser de prolonger le délai, jusqu'au 31 octobre 2023, pour la réalisation du projet de Complexe Multico inc. et pour le versement de l'aide financière.

37. Convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet Soutien aux activités et aux projets structurants – Projet de réalisation d'un bilan commercial sur le territoire de la Ville de Bécancour

RESSOURCES HUMAINES

38. Ajustement des vacances des préventionnistes

39. Suspension d'un employé

40. DIVERS

41. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

42. PÉRIODE DE QUESTIONS

43. LEVÉE DE LA SÉANCE